



**PREAVIS 10/2024**

**AU CONSEIL GENERAL DE DENENS**

**Relatif à une demande de crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz – Monneyres – Raies - Projet de rénovation du système de collecte des eaux, subventions non déduites.**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1 Préambule**

Le territoire de Denens a fait l'objet d'un remaniement parcellaire et de travaux collectifs entre 1965 – 1977, au travers du Grand Syndicat<sup>1</sup>.

Le coteau viticole de Chapallaz, des Monneyres et des Raies a été équipé en chemins et en collecteurs, avec notamment la mise en place de cunettes de récolte et d'acheminement des eaux de ruissellement et de dépotoirs de décantation.

Depuis 1990 – 2000, la culture viticole a évolué vers des sols enherbés, propres à tenir les terres, rendant le « système cunettes – dépotoir » moins opérant et présentant un certain

---

<sup>1</sup> Syndicat d'Améliorations foncières de la Plaine de la Vogez et de Denens no 1557, dit « le Grand Syndicat »

danger en regard de la mécanisation croissante de la viticulture (entretien mécanisé des sols en lieu et place des herbicides, pré-taille, traitements et vendanges mécanisés).

En 2014, l'OFEV<sup>2</sup>, l'OFAG<sup>3</sup> et l'ARE<sup>4</sup>, en collaboration avec les cantons, ont établi une fiche « Espace réservé aux eaux et agriculture », explicitant les normes légales à mettre en œuvre pour fin 2018. De fait, les eaux à ciel ouvert, telles que celles des cunettes et des dépotoirs, sont concernées et impliquent une interdiction d'utiliser des engrais à moins de 3 m et des produits phytosanitaires à moins de 6 m.

A noter que le législateur a prévu un système d'indemnisation des « surfaces perdues », en la forme de paiements directs pour un montant de CHF. 20'000'000.00 / annuel, pour la surface de 20'000 ha passant en exploitation extensive.

Depuis le temps, le « système cunettes – dépotoirs » a subi quelques réparations, modifications et adaptations (mise en œuvre de plaques de couverture de cunettes ou mise sous – tuyau partiel sur certains tronçons, par les soins de la Commune ou par les propriétaires exploitants). Après 50 ans de service, la Municipalité entreprend une réflexion globale dans l'esprit d'une modernisation totale du système de récolte des eaux du coteau viticole.

## 2 Etude préliminaire, subventionnement, travaux

La séance exploratoire du 31.01.24, tenue en présence de la DGAV<sup>5</sup>, d'une délégation de la Municipalité et du mandataire technique, a permis de définir les objectifs, de fixer les conditions d'aide de co-financement et d'envisager un planning jusqu'à la réalisation de travaux de remise à niveau des installations.

### Conditions d'aide de co-financement

Pour le projet spécifique, les instances étatiques entrent en matière sur un co-financement selon les conditions suivantes :

- a) réaliser une étude préliminaire dans le périmètre proposé 40.6 ha, qui *a priori*, correspond à la taille d'un projet selon les critères DGAV,
- b) déterminer l'état actuel du réseau d'évacuation des eaux claires (EC) du secteur, par un contrôle TV des collecteurs, précédé d'un nettoyage,
- c) déterminer les débits du réseau des EC qui proviennent du coteau viticole et de la zone bâtie village en amont (transit des EC urbaines dans le réseau EC viticole). La part des « eaux non-viticoles » fera l'objet d'une déduction sur les taux de subventionnement, estimée très grosso modo à 10 – 15%.

---

<sup>2</sup> OFEV Office fédéral de l'environnement

<sup>3</sup> OFAG Office fédéral de l'agriculture

<sup>4</sup> ARE Office fédéral du développement territorial

<sup>5</sup> DGAV Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des améliorations foncières, secteur promotion et structures

## Subventions VD - CH

Les taux indicatifs des subventions VD-CH par phases de projet, d'études et des travaux, pourraient s'élever à :

- d) étude préliminaire : 25 % OFAG et 25 % DGAV, soit au total **50 %** comprenant les honoraires du bureau d'ingénieurs, contrôle TV du réseau EC et d'autres investigations ; la Municipalité dispose de la décision d'octroi du 17.06.2024, cet engagement est acquis,
- e) études de détail, projet d'exécution, appel d'offres et réalisation des travaux : 27 % OFAG et  $1.5 \times 27\% = \sim 40\%$  DGAV, soit au total **~67 %** ; ces taux s'appliqueraient *au prorata* de l'intérêt viticole reconnu (voir point c)),
- f) certaines opérations ne sont pas subventionnables, notamment, les pertes de culture dues aux travaux.

## Contenu de l'étude préliminaire

L'étude préliminaire abordera tous les aspects techniques, les estimations financières et la répartition des coûts nécessaires. Le dossier, en la forme d'un rapport technique et de plans, fera l'objet d'une expertise fédérale et cantonale qui débouchera sur un engagement formel de co-financement de la part des deux instances subvention CH et subvention VD. Ladite expertise définira également l'intérêt viticole de chaque ouvrage dans sa situation et son utilisation actuelles, ceci permettant de moduler les taux de subventionnement offerts.

### *Architecture du réseau EC*

Une réflexion sur l'architecture du réseau EC sera entreprise, avec cas échéant, des variantes du tracé pour les cunettes à remplacer. Les 2 dépotoirs présents dans le périmètre de projet pourront jouer un rôle d'ouvrages de rétention. Le troisième dépotoir se situe dans la commune voisine qui dispose du même type d'installation. A ce titre, un contact avec la Municipalité de Vufflens-le-Château sera établi pour informer de l'étude préliminaire de réfection des ouvrages AF viticoles sur Denens.

### *Modélisation hydraulique*

Une modélisation hydraulique sera effectuée pour dimensionner les collecteurs selon les normes et déterminer la part des « eaux non-viticoles ». La pluie de temps de retour de 10 ans avait été prise en considération au niveau du PGEE<sup>6</sup>, le calcul de contrôle sera effectué avec les mêmes paramètres.

### *Eaux usées 3 villas + réseau du village*

Dans le périmètre du projet, 3 bâtiments situés hors zone à bâtir, sont au bénéfice d'installations individuelles d'épuration. Le PGEE esquisse et prévoit un raccordement des 3 bâtiments au réseau communal – intercommunal des eaux usées. Un chapitre de l'étude préliminaire traitera de cet aspect.

---

<sup>6</sup> Plan général d'évacuation des eaux, Denens – juin 2006, BBHN SA

### *Irrigation, arrosage goutte à goutte, réseau AIRBM<sup>7</sup>*

En 2025, en principe, le réseau AIRBM va s'étendre pour permettre d'irriguer deux parcelles du territoire de Chigny. Cette extension consiste à longer la limite Est de Denens, puis à traverser le parchet viticole. Il est envisagé de laisser 4 prises en attente au droit de chaque chemin viticole de traverse (Chapallaz, Monneyres, 2 chemins AF parallèles en aval).

L'étude préliminaire traitera de l'approche de mise en place d'un système d'irrigation (goutte à goutte probablement, pouvant déboucher sur l'installation de conduites, à la charge des propriétaires, placées en fouille commune avec les collecteurs EC). L'irrigation du coteau de Denens pourrait être organisée, à terme, depuis la nouvelle conduite principale de l'AIRBM.

### Etude de détail, appel d'offre, procédure d'autorisation

L'étude de détail sera entreprise dès l'expertise fédérale terminée. Elle débouchera sur le projet d'ouvrage et la procédure d'appel d'offres. Cette phase permettra de déterminer de la nécessité de soumettre le projet à l'enquête publique. Pour le moins, une présentation publique du projet est envisagée.

A l'issue de cette phase et au travers de la demande formelle de subvention, la DGAV délivrera une autorisation d'ouvrir le chantier.

### Phase travaux, expert viticole

Passée la phase d'étude du projet, la réalisation des ouvrages nécessitera d'informer et de trouver des accords avec les propriétaires et les fermiers, en la forme de la signature de conventions volontaires. Certaines parcelles subiront des travaux de fouilles avec des dégâts aux cultures. Un expert viticole sera sollicité pour accompagner les démarches et définir les indemnités.

### Planning envisagé

L'étude préliminaire serait proposée à l'expertise fédérale en principe début 2025. L'étude de détail et l'appel d'offres sont envisagés au printemps. La demande et l'octroi d'un crédit d'investissement s'effectueraient en juin 2025. La période envisageable de réalisation se situerait après les vendanges, voir après la taille, mais avant le printemps 2026.

---

<sup>7</sup> AIRBM Association pour l'irrigation Région du Boiron de Morges



### 3 Aspect financier

#### Enveloppe financière sommaire

L'estimation sommaire des quantités principales (~1500 m de collecteurs avec ~25 chambres de visite) permet de définir l'investissement pour les réfections des ouvrages, qui se monte à environ CHF 500'000.00, soit, selon le catalogue normalisé 912 pour les travaux d'assainissements AF :

912 Assainissements	CHF 500'000.00
Montant estimatif total (TTC), précision +/- 30% selon SIA103	CHF 500'000.00

#### Crédit d'étude

Ce premier crédit permettra de procéder à l'étude préliminaire, aux travaux d'investigation - a, b), puis à l'étude de détail et à la mise en soumissions des travaux selon la LMP-VD<sup>8</sup> - c), pour la réalisation. Le coût des investigations et des études se monte à CHF 67'000.00 TTC.

Par postes et selon le règlement des prestations – modèle SIA103, le détail se présente comme suit :

a) Etude préliminaire, avant-projet – phase 31	CHF 22'500.-
b) Nettoyage et contrôle télévidéo des collecteurs	CHF 26'500.-
c) Divers et imprévus	CHF 4'000.-
d) Etude de détail – phase 32 et appel d'offres – phase 41	CHF 18'000.-
<b>Crédit d'étude (TTC)</b>	<b>CHF 71'000.-</b>

#### Subventions

Le financement des études fait l'objet d'une subvention CH-VD:

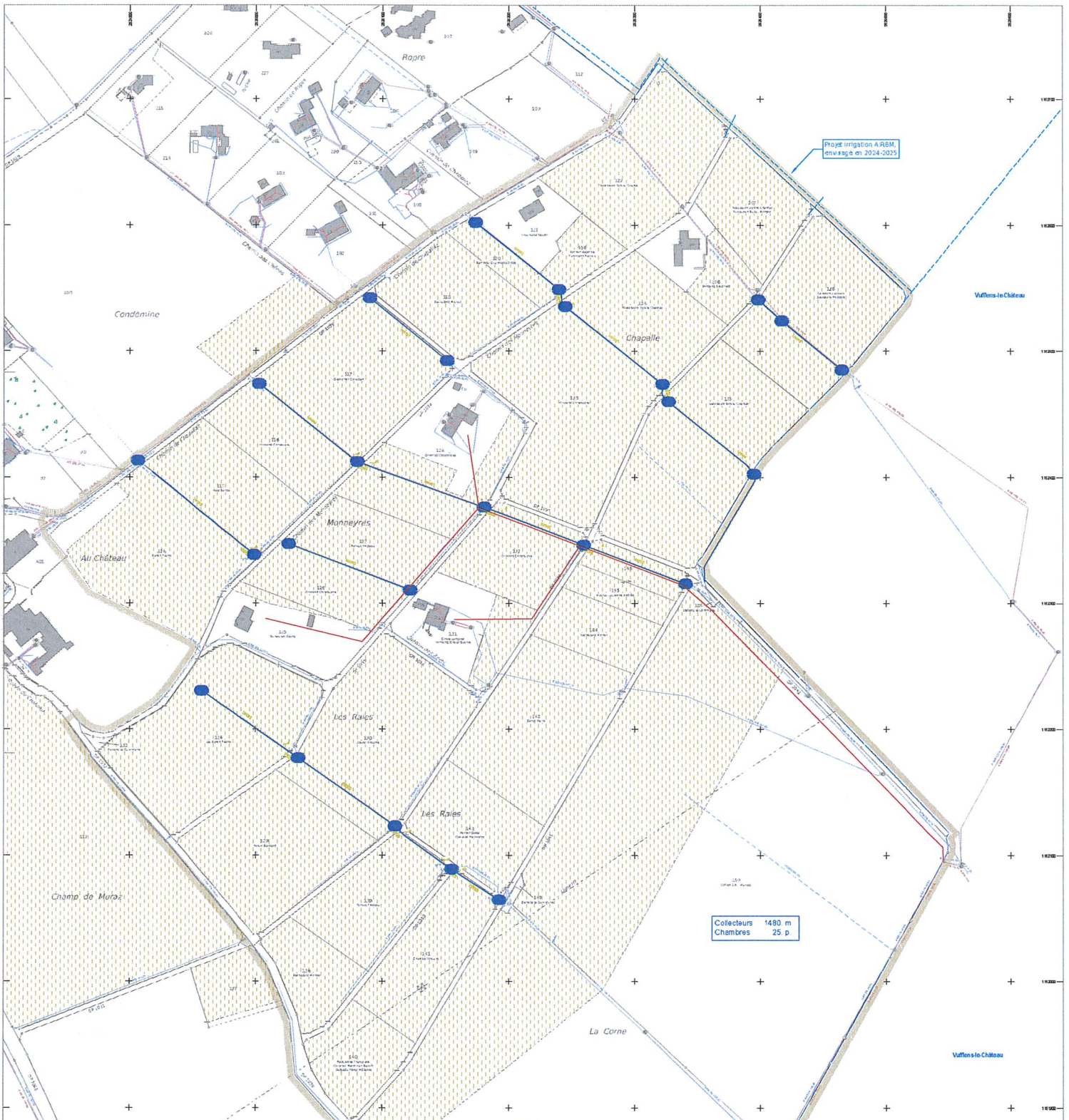
<u>Subventions, décision d'octroi VD-CH du 17.06.24, basée sur des coûts d'étude préliminaire (a), du nettoyage et contrôle TV (b) ainsi que divers et imprévus (c) de CHF 53'000.- à 50 %</u>	<u>CHF 26'500.-</u>
--	---------------------

Les phases 32 et 41 sont subventionnées VD – CH pour autant qu'elles soient suivies de réalisation.

#### Charges d'exploitation

Cet investissement n'entraîne aucune nouvelle charge d'exploitation.

<sup>8</sup> LMP-VD Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics



Projet irrigation A.R.M.  
envisagé en 2024-2025

Collecteurs 1480 m  
Chambres 25 p.

<p><b>COMMUNE DE DENENS</b> OUVRAGES D'AMELIORATIONS FONCIERES CUNETTES DE VIGNE ETUDE DE MISE SOUS-TUYAUX</p>	PLAN NO	117 260.001-01
	REVISI	APPRO
	184-1100	117 260.001
	12.06.2023	AKH RCI
	01.02.2024	VP RCI
	08.03.2024	RCI
<p><b>PLAN GENERAL</b> AVANT-PROJET</p>		

**Légende**




## 4 Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions ; Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil général de Denens

- Vu le préavis No 10/2024, relatif à la demande d'un crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz – Monneyres – Raies, Projet de rénovation du système de collecte des eaux
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion & des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### Décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 71'000.00 TTC pour l'étude préliminaire et l'étude de la réfection des ouvrages AF 1965-1971, Coteau viticole Chapallaz – Monneyres – Raies - Projet de rénovation du système de collecte des eaux, subventions non déduites,
- de dire que le montant de CHF 71'000.00 sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 7'100.00 par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21.10.2024.

Municipal responsable du dossier : Monsieur Thierry Gilgen, municipal

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Bernard Perey



La Secrétaire



Mary-J. Distretti

Annexe : plan général illustratif du périmètre et des interventions